



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes services DISI CID excentrées

mél: cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



Comité technique du 22 janvier 2019 – compte-rendu

Seules la CGT et la CFDT étaient présentes. Solidaires n'a pas expliqué les causes de son absence lors de cette réunion.

Ce comité technique, consacré à l'emploi, était en grande partie un « bis repetita » du CTL du 10 janvier. En effet, lorsqu'il y a un vote unanime « contre » des organisations syndicales, la direction est tenue de convoquer un nouveau comité technique sur le même sujet.

Dans l'esprit des rédacteurs de cette règle, l'idée était sans doute de donner le temps à la direction de proposer de nouvelles propositions. Dans l'esprit uniquement, car dans les faits, c'est le même document qui nous a été présenté lors des deux réunions. Avec une certaine logique, les suppressions d'emplois étant décidées en centrale, en application de la loi de Finances.

Dans cette même logique, la CGT a voté contre le projet actant la suppression de 15 emplois à la DISI Ouest. La CFDT a fait de même.

A l'occasion de cette réunion, la direction a rappelé que les emplois ne sont pas totalement étanches entre les DISI. C'est ainsi qu'un emploi vacant à l'ESI d'Angers est provisoirement prélevé de la DISI Ouest pour alimenter la DiSI Sud Ouest où un collègue est actuellement en surnombre.

De même, les emplois de l'ESI 37 créés lors des dernières années pour l'application Paye Paysage ont été financés par transferts d'emplois vacants dans d'autres DISI.

En interne DISI, les opérations réalisées par la direction ont été identiques, il s'agissait de faire correspondre les emplois en place avec les effectifs réels, et de créer les emplois permettant aux collègues de l'AT37 de pouvoir rester sur place malgré la fermeture de leur service.

On peut souligner la volonté de la direction de sécuriser les collègues dans leur affectation, il n'empêche que les jeux de chaises musicales réalisés se font dans le cadre de suppressions d'emplois et de diminutions d'effectifs constants.

Questions diverses

La CGT a évoqué les questions suivantes :

→ Les agent·e·s de l'ESI 37 en charge de l'application « Paye » seront-ils bénéficiaires de la « **prime PAS** » ? Le Directeur n'a pas pu s'engager formellement sur le sujet, n'ayant pas eu de réponse écrite à la demande qu'il a faite aux services centraux.

Le cas échéant, la prime devrait pouvoir être liquidée pour la paye de février.

La CGT rappelle qu'elle revendique avant tout une augmentation pour toutes et tous de la valeur du point d'indice, seule garantie de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat que nous connaissons tous les ans.

De plus, la CGT considère que l'ensemble des services subit les conséquences de la marche forcée vers le prélèvement à la source, avec des tâches différentes, mais qui n'en sont pas moins primordiales.

→ La CGT suggérerait que des réunions soient organisées dans les ESI à destination des collègues volontaires, pour expliciter le fonctionnement du **compte personnel de formation**.

La direction considère que cette initiative n'est pas nécessaire, car une fiche explicative a été transmise aux responsables d'ESI. Il semble difficile de mettre en place une FAQ générale, les agent·e·s ayant besoin de réponses individualisées. Elle renvoie pour réponses aux éventuelles questions au correspondant CPF, M. Jamain.

vos élu·e·s : Sandrine Teurtrie, Mathieu Nivet, Yvic Kergroac'h restent à votre disposition pour tout complément.

Bulletin d'adhésion

Nom.....
Prénom :
Date de naissance : / / Direction :
Service / Résidence :
Grade : Échelon :
Indice : ☐ Temps complet ☐ Temps partiel : %
Qualif informatique.....
Tél.pro.....Tél.perso (facultatif).....
Adresse d'envoi de la presse

Code postal/Cedex.....
Ville :
Mail professionnel@.dgfip.finances.gouv.fr
Mail personnel.....@..... (facultatif)

A le / /

A renvoyer à Sandrine Teurtrie, ESI 35 : sandrine.teurtrie@dgfip.finances.gouv.fr, ou à faire parvenir à un·e militant·e CGT.